

## Diffusion de mon arrêt de travail (CERFA)

Par flobardine, le 25/09/2015 à 10:52

Bonjour,

Mon responsable a diffusé à mes collègues de le scan de mon arrêt maladie (CERFA) par mail.

N'est-il pas tenu à une obligation de confidentialité ?

Je n'ai peut être pas envie que les salariés recoivent par mail le nom de mon médecin traitant, si j'ai des sorties autorisées ou pas, mon adresse, mon numéro de sécu...

Est-ce légal?